



Paiement des impôts sur le revenu pour un couple déjà séparé

Par **Fany95230**, le **19/04/2016** à **13:20**

Bonjour,

Mon ex-femme et moi sommes séparés depuis août 2014. Nous avons fait en 2015 une déclaration chacun de notre côté hors nous étions mensualisés ensemble toute l'année 2015 pour le paiement de l'année 2014. Elle m'a dit qu'elle s'occupait de tout y compris impôt, compte joint etc... Je lui dis donc envoyé donc un chèque de 82€ pendant 10 mois en 2015. Nous avons reçu chacun notre impôt à payer, il s'avère que les 1640€ que nous avons payé se sont répercutés sur mon impôt à moi. Je n'ai donc payé que le reliquat environ 240€ (total de mes impôts 1844€) et elle ses impôts 92€. Elle me réclame 820€ des impôts pour ce que nous avons avancer en 2015. Je souhaiterais savoir si légalement je suis dans l'obligation de lui rembourser cette somme ? Et si oui comment puis je définir le montant ? Si je suis obligé de lui rembourser en plusieurs fois, est ce que je suis dans mes droits ? Elle me met une pression très forte, je paie déjà une pension alimentaire, elle ne me fournit pas de vêtements lorsque j'ai mon fils pendant les vacances, et j'habite sur le val d'Oise, elle sur Marseille, je paie billet d'avion ou de trains pour récupérer mon fils... Quoi faire ?

Merci de votre réponse